

Luxembourg, le 25 juin 2024
(OR. en)

11508/24
COR 1

AELE 70
EEE 36
N 65
ISL 44
FL 47
AND 12
MC 6
SM 12
FEROE 1
MI 638

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	ST 11508/24 INIT
Objet:	Conclusions du Conseil relatives à un marché intérieur élargi homogène et aux relations de l'UE avec les pays d'Europe occidentale non membres de l'UE et les Îles Féroé

Aux pages 20 et 21, la numérotation des points doit se lire comme suit:

ÎLES FÉROÉ

- 61.** Le Conseil estime que la situation stratégique des Îles Féroé dans l'Atlantique Nord en fait un partenaire important de l'UE en ce qui concerne plusieurs politiques de l'UE, y compris la politique arctique de l'UE. Le Conseil apprécie la coopération existante avec les Îles Féroé dans des domaines tels que le commerce, l'aquaculture, la recherche, l'innovation et les questions arctiques et nord-atlantiques dans les domaines de compétence des parties.

- 62.** Le Conseil se félicite de la signature, le 14 mars 2024, du protocole d'accord établissant une coopération renforcée entre l'Union européenne et le gouvernement des Îles Féroé. Il prend acte des principales priorités énumérées dans ce protocole d'accord, en particulier la transition écologique et numérique, le changement climatique et la coopération scientifique. Le Conseil note également l'accent mis sur l'importance que revêtent des relations commerciales équilibrées et une gestion durable de la pêche.
- 63.** Le Conseil souligne qu'il est préoccupé par le risque que fait peser la fixation de quotas unilatéraux élevés et excessifs sur la durabilité de stocks halieutiques importants tels que le maquereau et le hareng atlanto-scandinave, et déplore l'absence de collaboration constructive avec l'UE dans les négociations entre États côtiers sur ces stocks. Le Conseil invite les Îles Féroé à intensifier leur coopération avec l'UE dans le cadre réunissant les États côtiers afin de garantir des modalités de partage équitables qui contribueront à la conservation et à la gestion durables des stocks partagés dans l'Atlantique du Nord-Est (maquereau, hareng atlanto-scandinave et merlan bleu).
- 64.** Le Conseil salue la condamnation par les Îles Féroé de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi que la décision des Îles Féroé de s'aligner sur les mesures restrictives de l'UE. Le Conseil encourage les Îles Féroé à œuvrer à la poursuite de la mise en œuvre des mesures restrictives afin d'assurer un alignement permanent.
-